

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION SPECIFIQUE DE FONCTIONNEMENT / CREATION D'ASSOCIATION

Dossier à rendre obligatoirement dactylographié à votre BVE

Conformément à la Charte des associations approuvée au CA du 27/09/2016.
Conformément à la délibération de la CFVU du 09/02/2017.

Projet de création d'association Aide au fonctionnement d'une association existante*

*Le dossier d'aide au fonctionnement doit être déposé au plus tard avant le 15 janvier de l'année universitaire.

Date de dépôt du dossier :

Coordonnées de l'association :

Dénomination :
adresse :
Courriel association:
Téléphone :
site Internet :
Numéro SIRET :

Pièces à joindre au dossier :

- Copie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité du Président et du trésorier
- Copie des statuts de l'association à jour
- Copie de la dernière déclaration en préfecture
- Composition et fonction du bureau
- RIB
- Attestation SIRET
- Bilan financier de l'année universitaire N-1 (sauf pour les créations)
- Dernier rapport d'activités de l'année universitaire N-1 (sauf pour les créations)
- Projet d'activités pour l'année universitaire en cours

Cadre réservé à l'administration

<u>Avis technique du Bureau de la Vie Etudiante</u> Date :	<u>Avis du Vice-président étudiant</u> Favorable / Défavorable Date :	<u>Décision du Vice-président délégué à la Vie Etudiante</u> Favorable / Défavorable Motif de l'avis défavorable : Date :
--	---	--